
ENGAGEMENTS CONCRETS DES MEMBRES DE FUTURS COMPOSÉS POUR L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ

Sur proposition du groupe de travail Egalité/mixité, les membres de Futurs Composés s'engagent à mettre en œuvre des actions portant sur les axes suivants :

- L'observation et le diagnostic
- L'organisation interne et la gouvernance
- Les activités de production, de diffusion, de médiation, d'accompagnement
- La lutte contre le sexisme

Les membres de Futurs Composés s'engagent à mener chaque année au moins la moitié des actions parmi celles proposées, en les adaptant à la taille de leur structure ou en fonction de leur activité.

Futurs Composés peut apporter des outils concrets pour leur mise en œuvre et mettre en contact les structures qui s'engagent sur les mêmes types d'actions, de manière à ce que les obstacles soient surmontés ensemble et que les bonnes idées soient partagées au mieux.

1/ Observation et diagnostic de la structure

Organisation interne et gouvernance

Mettre en place des indicateurs sur la répartition femmes / hommes portant sur :

- La répartition des métiers au sein de la structure (cadres et non cadres)
- La répartition entre les types d'emploi (permanent.e.s, intermittent.e.s)

Activités de production, diffusion, médiation, formation, accompagnement

Compter et mettre à disposition les chiffres de sa structure sur la répartition femmes / hommes :

- Parmi les responsables artistiques programmé.e.s, en résidence ou au catalogue, pour les structures de diffusion
- Dans les formations proposées et parmi les intervenant.e.s
- Dans la répartition des budgets entre les projets artistiques menés par les femmes et menés par les hommes

2 / Pour aller vers l'égalité au sein de la structure

Sensibilisation des équipes

- Organiser un groupe référent sur les questions d'égalité : recueil des besoins, propositions, informations, observation
- Mettre à disposition de l'équipe les informations sur les inégalités femmes / hommes : rapports, sites Internet
- Organiser des formations à l'égalité
- Inviter les membres de l'équipe à participer à des rencontres/tables-rondes sur la question
- Prendre en compte et rééquilibrer les temps de parole en réunion (A.G., réunions d'équipe)

- Aborder la question de l'égalité au moins une fois par an avec toute l'équipe et élaborer un plan annuel pour l'égalité
- Veiller à la répartition des postes et fonctions : salariés / C.A.
- Atteindre au moins 33% (ou marge de progression de +10% par an) de femmes ou d'hommes dans chacun des pôles de sa structure (administration, relations publiques, technique)
- Promouvoir l'accès des femmes aux métiers techniques et de programmation et l'accès des hommes aux métiers des relations publiques et d'administration
- Avoir des jurys paritaires
- Avoir des short lists paritaires pour tous les recrutements
- Atteindre la parité femmes/hommes dans la composition du Conseil d'administration

Salaires

- Etablir un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes

Articulation temps de travail / privé

- Etudier formellement les besoins des salarié.e.s
- Faciliter l'accès aux gardes d'enfants, transports nocturnes
- Faciliter le télétravail dans le cadre d'un accord
- Elaborer une charte des temps (horaires de réunions, plannings anticipés, astreintes...)

Communication

- Avoir autant de photos et affiches de femmes que d'hommes dans son lieu
- Tendrer vers la parité sur le site Internet et dans les documents de communication

3 / Plus d'égalité dans les activités

- Intégrer un axe sur l'égalité au projet et au bilan d'activité de sa structure : objectifs et moyens attribués
- Atteindre au moins 33% de femmes responsables artistiques dans la programmation (ou + 10% par an) pour les structures de diffusion ou de production
- Avoir autant de femmes que d'hommes intervenant dans les conférences, actions de médiation
- Atteindre l'égalité dans les moyens financiers accordés aux projets portés par les femmes et par les hommes
- Constituer des jurys et comités de sélection paritaires
- Relancer les appels à projets quand il y a moins de 20% de réponses de femmes
- Favoriser l'enseignement et la transmission des œuvres composées ou créés par des femmes
- Proposer des gardes d'enfants pour les équipes accueillies et pour le public
- Participer à des actions de compagnonnage, inciter au parrainage de femmes, encourager les femmes aux formations techniques et artistiques
- Mettre en place des activités spécifiques sur les inégalités : évènements, communication, médiation

4 / Lutter contre le sexisme

- Être vigilant sur les contenus des textes et organiser le débat public en cas de textes susceptibles d'être considérés comme sexistes
- Mener des actions internes de sensibilisation au sexisme
- Communiquer contre le sexisme dans les lieux publics utilisés (bars, salles de spectacles, studio de répétition...) et pendant les événements
- Avoir un.e salarié.e référent.e formé.e sur la question

Au début de chaque année, la mise à jour des activités des membres permettra de répertorier l'avancement de ces engagements de chacun des membres.